

Conditions générales de réservation

Article 1 Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes dans la maison d'hôtes Vitamin Sea, 11 rue Duguay Trouin 44420 La Turballe. Nous ferons tout notre possible pour réserver à nos hôtes un accueil chaleureux et leur permettrons ainsi de profiter pleinement de notre région.

Article 2 Durée du séjour : Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Article 3 Conclusion du contrat : La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte correspondant à :

- 100% pour un séjour de 1 nuit (non remboursable)
- 50% pour un séjour de 2 à 3 nuits
- 30% pour un séjour de plus de 4 nuits

Cet acompte, déductible de la facture finale, doit être réglé par virement ou chèque bancaire au plus tard sous 5 jours ouvrés à dater de la demande de réservation. La réservation devient ferme dès encaissement et réception du contrat de réservation. Une confirmation sera envoyée au client.

Article 4 Droit de rétractation : En vertu de l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, le client ne dispose pas du droit de rétractation prévu à l'article L. 121-21 du Code de la Consommation. Les présentes conditions générales de réservation précisent les modalités d'annulation.

Article 5 Annulation par le client : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée postale ou électronique adressée au propriétaire :

- a/ Plus de 15 jours avant l'arrivée, l'acompte est remboursé au client
- Moins de 15 jours avant l'arrivée, l'acompte est conservé par le propriétaire
- b/ si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu de début de séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.
- c/ en cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire

CLAUSE COVID : en cas d'interdiction gouvernementale de déplacement aux dates prévues du séjour, l'intégralité des sommes versées est remboursée.

Article 6 : Annulation par le propriétaire : Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée postale ou électronique. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 7 Arrivées – Départs : Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Les chambres sont disponibles entre 17h et 19h. Le départ est fait avant 11 heures le dernier jour du séjour.

Article 8 Règlement du solde : Le solde est à régler à l'arrivée. Les consommations, prestations supplémentaires et taxes de séjour seront à régler en fin de séjour au propriétaire par espèces ou carte bancaire.

Article 9 Utilisation des lieux : Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état, à respecter le matériel, et à déclarer et assumer financièrement toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Il s'engage à ne pas fumer dans l'enceinte de la maison et à respecter les parties privatives. En cas de non-respect de ces règles, le propriétaire est en droit de demander au locataire de quitter les lieux, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Les enfants restent à la charge de leurs parents et sous leur entière responsabilité.

Article 10 Vol et Assurance : Vitamin Sea décline toute responsabilité en cas de vol ou de dommage corporel survenu dans la propriété.

Article 11 Assurance : Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Article 12 Capacité : Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire peut refuser les clients supplémentaires. Ce refus n'étant en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, en cas de départ des clients supplémentaires, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 13 Animaux : Le présent contrat accepte les chiens après accord des propriétaires, uniquement dans la chambre EMBRUNS du rez-de-chaussée. Les animaux ne doivent pas rester seuls dans la chambre, sans la présence de leurs maîtres.

Article 14 Données personnelles : Conformément à la loi RGPD, les données personnelles ne sont collectées qu'à des fins d'établissement du contrat de réservation. En aucun cas, ces données ne sont cédées à des tiers. Chaque client est en droit de demander de visualiser, modifier ou supprimer ses données personnelles sur simple demande écrite.

Article 15 Le contrat de réservation est conclu intuitu personae et ne peut être cédé.

Les présentes conditions de vente sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions générales de vente sont réputés acquis dès le versement de l'acompte.